



DIJON

Crédit photo SB/Tevo

Terres en villes et le Jardin des sciences ont rédigé cette fiche à l'occasion des Rencontres annuelles du réseau les 7 et 8 juillet 2016, notamment de la visite du Domaine de la Cras. Elle présente l'action publique en faveur de l'agriculture et sera prochainement complétée d'éléments sur la question alimentaire.

Le territoire dijonnais

Ancienne capitale du duché de Bourgogne, Dijon et son agglomération se sont développés à la confluence de deux cours d'eau, et au point de rencontre de trois entités géographiques distinctes. A la fois adossée aux plateaux calcaires, ouverte sur la plaine de la Saône et à la naissance de la côte viticole, l'agglomération bénéficie d'un environnement particulièrement contrasté par un relief de coteaux et de combes à l'ouest et de plaine à l'est. La partie tabulaire de l'ouest dijonnais est très boisée. Les célèbres vignobles bourguignons sont situés au pied de l'escarpement de la côte. La plaine de l'est est essentiellement agricole.

« Le Grand Dijon, du fait de son tissu économique et de la présence de nombreux équipements de niveau supérieur comme l'université ou l'hôpital, est le poumon économique de la Côte-d'Or. Il polarise l'essentiel des déplacements domicile-travail de toute la partie est du département. » Insee Analyse N°7 – Avril 2015. En matière de développement économique, l'agglomération mise sur Vitagora, pôle de compétitivité dédié au goût, à la nutrition et à la santé. « Il est basé à Dijon mais rayonne sur la Bourgogne, la Franche-Comté et l'Île-de-France. Il fédère 174 adhérents, dont 140 entreprises et parmi celles-ci 70 % de PME et de sociétés de taille intermédiaire, des laboratoires de recherche et des centres d'enseignement supérieur qui font référence dans l'agronomie et l'agroalimentaire. » Site internet du Grand Dijon

C'est le district de Dijon qui a ouvert en 1976 l'histoire intercommunale avec cinq communes. Le district s'agrandira jusqu'au 24 décembre 1999, date à laquelle est fondée la communauté de l'agglomération dijonnaise (Comadi). Et, le 1er janvier 2015, le Grand Dijon passe du statut de communauté d'agglomération à celui de communauté urbaine.

Les principales orientations stratégiques du territoire

Le PADD du SCoT approuvé le 04 novembre 2010 retient trois grandes orientations ainsi déclinées:

- 1 - Renforcer l'armature paysagère et préserver les ressources naturelles
 - Maintenir la biodiversité et l'identité paysagère du territoire
 - Agir sur la qualité de vie au quotidien
 - Economiser les ressources
- 2 - Articuler déplacements et urbanisation
 - Articuler déplacements et développement
 - Organiser un territoire multipolaire

3 - Renouveler l'attractivité du territoire du SCoT du Dijonnais afin de lui donner une nouvelle ambition

- Accueillir les habitants d'aujourd'hui et de demain
- Consolider une identité et une attractivité économique en utilisant les atouts du territoire



Données clés :

- ◆ Grand Dijon
 - 24 communes, 254 387 habitants** en 2013 (48% de la population de Côte-d'Or)
 - 117 800 emplois**
 - 1 115 habitants au km²** en 2008
- ◆ Président du Grand Dijon
François REBSAMEN, maire (PS) de Dijon
- ◆ Elu communautaire en charge de l'agriculture
Benoit BORDAT, conseiller communautaire délégué à l'agriculture périurbaine

La prise en compte de l'agriculture dans le projet de territoire

L'agriculture et la viticulture sont bien présentes dans le SCoT du Dijonnais. Celui-ci a d'abord pour ambition de « renverser la tendance » à la consommation des espaces agricoles, « de valoriser l'agriculture et de l'inscrire au sein du projet de territoire ».

« Il s'agit bien de considérer l'exploitation agricole dans son ensemble et de lui permettre une organisation foncière garante d'un fonctionnement optimum tant sur le plan économique que pratique (déplacements, traversée d'axes routiers importants, morcellement). Cela nécessite de fixer des limites aux zones d'urbanisation afin d'assurer la pérennité des exploitations et d'éviter le mitage qui est favorable à l'agrandissement.

La plaine dijonnaise apparaît comme l'espace privilégié de protection agricole pour l'avenir du territoire. » in PADD du Scot du Dijonnais

La deuxième orientation vise à maintenir une activité agricole périurbaine de maraîchage, actuellement peu importante.

Le PADD affiche également la volonté de promouvoir « une ouverture du monde agricole vers les habitants », mais aussi d'apporter « un soutien affirmé aux filières agricoles spécifiques pour un territoire de gastronomie » (viticulture) et de « renforcer la vocation touristique en s'engageant dans les démarches de valorisation (complémentarité vigne et patrimoine historique) ».

Agriculture, viticulture et gastronomie sont considérés comme des atouts stratégiques du Dijonnais

136 exploitations déclarantes à la PAC pour 7900 hectares, soit 36% du territoire du Grand Dijon (in document de candidature à Terres en villes - 2011)

300 ha de vignes (idem)

L'agriculture & l'agglomération dijonnaise

Selon le document de candidature de l'agglomération au réseau terres en villes rédigé par la Chambre d'agriculture 21 et le Grand Dijon en 2011, « les activités agricoles présentes dans le Grand Dijon et le territoire du SCoT du Dijonnais sont peu différentes de l'agriculture départementale. On retrouve aux portes de Dijon les différents terroirs qui constituent l'agriculture de Côte d'Or avec au sud, l'extrémité septentrionale du vignoble, à l'est la plaine dijonnaise occupée par les céréales et une part significative de cultures spéciales (oignons, pommes de terre, betteraves il y a peu), enfin à l'ouest les plateaux et l'arrière côte où les céréales dominent avec quelques zones de prairies dans un paysage fortement boisé. L'assolement se concentre sur les surfaces en céréales, oléagineux et protéagineux (COP) avec 90%, les

surfaces fourragères couvrant quant à elles, 5% du territoire. Les surfaces en COP, sont par ordre d'importance occupées par le blé (30%), l'orge (28%) et le colza (20%). On y décèle également, hors du champ de vision des déclarations PAC, des exploitations peu nombreuses, tournées vers des productions destinées à répondre à des besoins locaux : maraîchage et vergers

Les dynamiques agricoles classiquement observées ailleurs sont les mêmes ici ; spécialisation des systèmes de production, diminution du nombre d'exploitations et agrandissement en surfaces des exploitations restantes. Mais elles sont confrontées à un contexte foncier périurbain spécifique. »

Le projet agricole local

Une première étude sur l'agriculture périurbaine dijonnaise a été conduite en partenariat entre le Grand Dijon, la Chambre d'agriculture, l'INRA et l'ENESAD en 2004/2005. Elle sera suivie d'une convention tripartite entre la communauté d'agglomération, la Chambre d'agriculture et le syndicat mixte du SCoT du Dijonnais, convention signée le 15 septembre 2008.

L'adhésion conjointe à Terres en villes en juillet 2011 confirmera « la volonté qu'a le Grand Dijon de, non seulement, redonner à l'agriculture un intérêt stratégique mais aussi de maintenir l'agriculture locale, de proximité ». Convention cadre signée le 1er mars 2013

Dépasant la simple approche par la planification, Le Grand Dijon et la Chambre d'agriculture s'engagent par la convention cadre à concrétiser les trois axes stratégiques suivants :

1. Organisation territoriale et foncière pour préserver l'espace agricole et la gestion des ressources en eau
2. Soutien à l'activité économique agricole

3. Démarche de sensibilisation et de communication : marché bienvenue, drive fermier...

4. Observatoire économique et foncier de l'agriculture périurbaine
Sans que l'on puisse pour autant parler d'un projet agricole global, plusieurs actions phare ont toutefois déjà concrétisé cette volonté commune : l'acquisition du Domaine de la Cras et sa campagne d'installation, la relance du vignoble de la côte de Dijon et plusieurs actions de communication.

Sur le plan technique, l'originalité du projet tient à l'implication très forte de la Chambre d'agriculture dans le projet de la Cras et à la participation active du Jardin des Sciences, service de la ville de Dijon qui épaula le Grand Dijon et la Chambre d'agriculture dans cette action publique en faveur de l'agriculture. Structure peu commune, le Jardin des sciences regroupe le jardin botanique, le muséum d'histoire naturel et le planétarium et aborde l'agriculture et l'alimentation d'une manière originale : biodiversité cultivée, réflexion sur la trame verte alimentaire...



Le plateau de la Cras, un site agricole pilote aux portes de l'agglomération

Le plateau de la Cras est composé d'environ 380 ha de terres agricoles et 8.50 de vignes situées sur les communes de Dijon, Plombières-les-Dijon et Corcelles-les-Monts au coeur de la ceinture verte. A l'origine, l'ensemble de la surface était exploité par un unique agriculteur qui a cessé son activité en 2013. Le site appartenait à plusieurs propriétaires. Le Grand Dijon, par l'intermédiaire de la SAFER, s'est alors porté acquéreur des bâtiments, de 166ha dont la zone viticole et en a confié la gestion à la Chambre d'Agriculture via un bail emphytéotique de 40 ans.

Le deuxième propriétaire du site, un particulier, a accepté de confier également la gestion de ses parcelles à la Chambre d'agriculture pour 90ha. D'autres petits propriétaires ont

également accepté de suivre les acteurs publics dans le projet d'aménagement du plateau. Au final, la chambre d'agriculture maîtrise environ 300 ha sur le site, dont le domaine viticole.

Le Grand Dijon et la Chambre d'agriculture ont arrêté conjointement le projet. Malgré un potentiel agronomique particulièrement faible, l'objectif est de réaliser des installations agricoles viables, raisonnées et diversifiées en privilégiant la qualité, le respect de l'environnement et le développement de circuits courts et en établissant un partenariat étroit avec la collectivité pour créer une passerelle entre le citoyen et le monde agricole.



© Ville de Dijon

La Chambre d'agriculture a lancé des appels à candidatures. Après études économiques et concertation avec le Grand Dijon, les projets suivants ont été retenus et sont en cours de finalisation :

- ◆ Installation dès 2014 d'un jeune viticulteur sur 3ha de Chardonnay, 5ha de Pinot, et un potentiel de plantations de 13ha. L'exploitation est menée en biodynamie.
- ◆ Installation en 2016 d'un couple de jeunes agriculteurs sur 208ha en céréales, en méthode raisonnée bas volume, avec une activité de diversification en cours d'évaluation.
- ◆ Apiculture sur 1 ha, répartis en 3 ruchers et gérés par 3 apiculteurs.
- ◆ Truffières sur 10 ha : 5ha en truffière expérimentale portée par l'association des truffes de Bourgogne et l'INRA, et 5 ha en truffières de production qui seront gérés par un jeune agriculteur.
- ◆ Conservatoire viticole sur 7ha porté par la Chambre d'Agriculture en partenariat avec l'ensemble de la filière viticole ; implantation planifiée sur plusieurs années d'un conservatoire de sélection massale, d'une vigne mère de greffons et d'une vigne mère de pré-multiplication.
- ◆ Centre équestre : activité déjà implantée sur le site et à qui il est réservé, dans la continuité de son parcellaire, une surface de 17ha pour contribuer à son autonomie fourragère.
- ◆ Forêt des enfants : entre 5 et 10 ha. Ce projet citoyen porté par le Grand Dijon consiste à planter un arbre par enfant né sur le territoire de la collectivité pendant 6 ans. Les espèces implantées sont indigènes et permettront de rétablir des continuités écologiques avec une approche paysagère.
- ◆ Espace Sport et voile sur 1 ha confié à une association
- ◆ Un espace de 8 ha placé au centre du domaine et à proximité des bâtiments réservé à l'événementiel

L'ensemble du projet est suivi par un comité scientifique qui regroupe les techniciens de la Chambre d'Agriculture, les chercheurs de l'INRA, le Jardin de sciences, l'Office National des Forêts, et la Ligue de Protection des Oiseaux.



© Ville de Dijon

Lorsque Dijon renoue avec son grand passé viticole

Un conservatoire du pinot noir et du chardonnay sur le plateau de La Cras, des pieds de vigne en coeur de ville, un parcours autour des cépages au Jardin des sciences et, un jour, la consécration d'une « Côte de Dijon »... Au coeur des Climats du vignoble de Bourgogne, Dijon cherche à se positionner fortement comme une véritable cité viticole, terre des grands vins de Bourgogne.

Le spectacle son et lumière projeté à Noël sur la façade de l'hôtel de ville a rappelé combien l'histoire de Dijon, point de départ de la route des grands crus, était liée à celle des grands vins de Bourgogne. Jusqu'au XIXe siècle, le territoire de l'actuelle agglomération était couvert de vignes : Porte-Neuve, Larrey, Maladière, Poussots accueillent des vignobles. L'architecture du coeur de ville garde la trace de cette histoire vineuse marquée par la décision historique des ducs de Bourgogne qui, depuis leur palais de Dijon, avaient imposé le pinot noir au XVe siècle.

Le rachat du domaine de La Cras par le Grand Dijon, en novembre 2013, a marqué la première étape d'une réconciliation entre la ville et la vigne. En juillet 2015, **les Climats du vignoble de Bourgogne entrent au patrimoine mondial de l'Unesco** : Dijon a été un acteur majeur de ce projet ambitieux, et son secteur sauvegardé fait partie du périmètre inscrit. En février 2016, le projet de **la Cité internationale de la gastronomie et du vin** est dévoilé, qui fera la part belle aux vins et aux Climats. Et pour cause : au sein du réseau des cités de la gastronomie, Dijon a pour mission spécifique de valoriser le vin dans la gastronomie.

Mais la ville de Dijon, qui s'appuie sur l'expertise de son Jardin des sciences, entend aller plus loin.

– Sur le plateau de La Cras, le viticulteur Marc Soyard exploite déjà 8 hectares. Il souhaite diversifier sa production, s'orienter vers la biodynamie et étendre l'exploitation. Juste à côté, un conservatoire du pinot noir et du chardonnay vient de voir le jour sur 2,5 hectares, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or : il va permettre d'identifier les plants qui répondent le mieux aux enjeux du changement climatique.

– Deuxième étape de cette renaissance du vignoble dijonnais: la plantation de vignes sur des terrains urbains qui font partie des quelque 300 hectares non plantés mais inscrits dans la zone d'appellation d'origine contrôlée «bourgogne». Les sites d'implantation sont à l'étude, et des contacts ont été noués avec la filière locale en partenariat étroit avec la Chambre d'agriculture. À terme, Dijon espère obtenir la création d'une « Côte de Dijon », la troisième de Côte-d'Or après les Côtes de Nuits et de Beaune.

– Il est ensuite prévu d'introduire la vigne jusque dans le coeur de la ville. Des pieds devraient être plantés devant les musées, illustrant la manière dont on cultivait la vigne à l'époque gallo-romaine (devant le Musée archéologique) et au temps des ducs (à proximité du musée des Beaux-Arts) ; des cassissiers, de l'Aligoté et des vignes à verjus (jus de raisin entrant dans la recette de la moutarde de Dijon) seraient implantés devant le musée de la Vie bourguignonne. Enfin, au Jardin des sciences, passage tout indiqué pour ceux qui relieront à pied la gare à la Cité internationale de la gastronomie et du vin, un parcours pédagogique et sensoriel sera proposé autour de l'histoire des cépages, des relations entre le sol et la vigne et de la sensorialité



© Ville de Dijon



Conception et réalisation :
Terres en villes - juillet 2016